

La relation artistes / cafés associatifs

contexte

Dans les programmes d'activités de tous les cafés associatifs, des artistes interviennent pour des concerts, des expositions, mais aussi des rencontres avec des écrivains, des lectures de textes, des lectures de théâtre, parfois de la danse, des marionnettes. Les relations entre les cafés associatifs et les artistes sont donc permanentes.

Et par ailleurs un grand nombre d'artistes sont organisés en association comme nos cafés et nous sommes donc proches par nos engagements dans l'Economie sociale et solidaire et les valeurs que nous partageons de but non lucratif, de propriété collective, de démocratie interne.

Et cependant ces relations restent complexes et souvent insatisfaisantes.

Analyse

Il faut d'abord distinguer les différents statuts des artistes, en particulier entre artistes amateurs et artistes professionnels. Les artistes amateurs ne vivent pas de leur art au contraire des artistes professionnels qui doivent donc être rémunérés pour leurs prestations.

Il faut encore distinguer les différentes pratiques et statuts des artistes : artistes du spectacle vivant, artistes de l'écrit (écrivains, auteurs, illustrateurs, dessinateurs, traducteurs, etc.), les plasticiens :

+ la relation aux plasticiens est le plus souvent simple car nos cafés n'exposent que rarement des artistes professionnels et que par ailleurs exposer des œuvres ou une démarche reste complexe dans un lieu d'activités et de passage comme un café associatif avec le risque de n'être qu'un décor ;

+ la relation aux acteurs du livre reste majoritairement l'accueil d'écrivains (littérature) et d'auteurs (sciences humaines principalement) qui ne vivent pas de leur art mais de l'enseignement, de l'édition, de la communication ou d'autres métiers. Pour leur accueil nous n'avons donc qu'à assurer les frais de communication, déplacements, accueil sur place. Et cependant, il faut constater que certains auteurs et écrivains n'ont pas d'autres revenus, vivent chichement et que nous aurions à chercher des moyens de rémunération pour les inviter et ainsi promouvoir le travail novateur d'artistes.

Pour ces deux types d'artistes -plasticiens et acteurs de l'écrit- nous aurions donc à chercher des moyens, des formes, des alliances, à innover et développer ainsi nos actions.

+ la relation aux artistes du spectacle vivant s'impose comme la relation principale avec nos cafés, majoritairement pour la musique (concert), parfois pour d'autres formes (danse, marionnettes, théâtre, lectures).

Avec les artistes amateurs du spectacle vivant, la relation est contractuelle et peut prendre toutes formes de participation : promotion, adhésion, « chapeau », convention, gratuité, etc.

Avec les artistes professionnels, la relation reste problématique et très insatisfaisante.

La relation avec les artistes professionnels du spectacle vivant

Les cafés associatifs sont peu équipés techniquement (sono, diffusion du son, lumières, voire installation électrique adéquate) même si certains investissent pour améliorer les représentations. Ils disposent souvent de peu d'espace pour la prestation de l'artiste. Mais s'équiper et s'agrandir, au delà des moyens financiers nécessaires, fait possiblement entrer le café associatif dans la catégorie administrative de « salle de spectacle » avec de nouvelles conditions d'accueil du public, de sécurité, de licence d'entrepreneur du spectacle.

Le café associatif doit donc naviguer entre des exigences de qualité d'accueil de la prestation, de faibles moyens financiers, des contraintes administratives et élaborer un équilibre toujours fragile entre ces différents enjeux.

La rémunération de la prestation artistique est la difficulté majeure au regard des habitudes, des rapports du public aux artistes (ce serait un don et non un travail) et d'une modalité économique non pensée. Nous posons le principe que tout artiste professionnel doit être rémunéré (même s'il peut arriver que l'artiste lui-même pour différentes raisons personnelles propose une quasi gratuité).

Mais ce principe vient se heurter aux objectifs du café associatif de permettre à tout public de rencontrer des formes artistiques et donc de ne pas exclure pour raison financière des publics à faible revenu ou des publics étrangers à telle ou telle forme artistique. C'est ainsi que la gratuité est posée elle aussi en principe (gratuité de l'entrée, par de sur-prix aux consommations). Si certains cafés proposent une entrée à prix très réduit ou à prix libre, la plupart « un chapeau » en échange de la prestation, les sommes ainsi récoltées restent incidentes.

Nous sommes donc dans une contradiction entre deux principes essentiels : rémunérer tout artiste professionnel pour son travail, inclure le plus grand nombre dans la découverte et la participation au spectacle vivant. Cette contradiction n'est pas nouvelle, elle régit depuis toujours la culture. Dans les cafés associatifs, peu reconnus par les pouvoirs publics, les subventions éventuelles ne permettent pas de résoudre ou atténuer cette contradiction. De plus, dans un certain nombre de cafés associatifs, les recettes commerciales induites par le spectacle vivant sont vitales pour maintenir le lieu en activité. Enfin, l'exemple des relations difficiles et médiocres avec la SACEM n'incitent pas, par ailleurs, à entrer dans un dispositif normé où l'argent deviendrait le seul critère pour agir.

Quelques cafés ont décidé d'un prix fixe pour toute prestation artistique tout en ayant conscience de la faiblesse de la somme et du difficile équilibre de leur comptabilité. Mais cet effort, s'il marque une volonté, reste très éloigné d'un paiement (un minima de 170 euros par artiste et par prestation). D'autres cafés tentent de s'organiser à plusieurs pour permettre à l'artiste plusieurs prestations successives, une économie sur les transports et frais d'accueil, économie reversée à l'artiste pour le rémunérer. D'autres encore tentent le crowdfunding mais cela ne peut être qu'exceptionnel.

Enfin, pour terminer cette analyse, il faut rappeler que tout habitant est citoyen, et l'artiste est un citoyen comme les autres. A ce titre il peut s'engager dans une association et vouloir la soutenir par toutes formes d'engagement bénévole. La particularité de l'artiste citoyen est son statut d'artiste qui peut permettre, par une prestation, de soutenir le café associatif tant en terme d'audience que financièrement. Mais ceci ne peut être qu'exceptionnel, le droit social ne l'autorisant pas.

Conclusion provisoire

Les cafés associatifs –comme d'autres lieux de culture- doivent travailler au modèle économique leur permettant de se maintenir, de se développer tout en rémunérant les artistes professionnels. Il leur faut innover, convaincre des partenaires publics de les aider, créer des alliances avec des artistes et d'autres partenaires sociaux et culturels.

Chaque café est amené à définir des choix : quelle régularité de programmation ? Quel équilibre entre programmation d'artistes amateurs et programmation d'artistes professionnels ? Quel « éducation » du public au métier d'artiste ? Quel modèle économique entre recettes autonomes de l'activité commerciale et subventions éventuelles ?

Le reprise de contact avec le Collectif Culture Bar-bars participe de cette dynamique (www.bar-bars.com/)

En même temps, il nous travailler la relation Cafés associatifs / artistes car si nous nous agissions comme n'importe quel lieu, comme toutes les autres programmations, si nous programmons uniquement pour la prestation de l'artiste, alors où sera le sens ? Où sera notre spécificité ? Nos cafés associatifs ne sont pas des salles de spectacle et nous avons à enclencher une relation particulière avec chaque artiste de façon à ce que celui-ci puisse comprendre le café et notre fonctionnement, qu'il puisse s'y inscrire avec originalité et selon ses propres souhaits et intérêts. Cela requiert du temps de préparation, du temps de parole, de dialogue et toujours de l'inventivité.